

idéologique dominante et implicite qui sous-tend l'exigence de rigueur scientifique peut conduire à penser ou renforce commodément la conviction selon laquelle toute analyse en termes de rapports de domination serait un « jugement de valeur ». D'autre part, ayant très majoritairement adopté ce point de vue dominant, les chercheurs, tout particulièrement quand ils étudient les configurations de travail, se concentrent sur certains « matériaux » (entretiens, observations, questionnaires) et ignorent les indices, les traces qui pourraient donner prise à une analyse en termes de rapports de domination. Enfin, sous la pression des « nouvelles » exigences gestionnaires traversant le champ académique, le temps manque pour « retravailler » les matériaux selon les orientations des différents appels à communication et il est alors commode de n'accorder à ces dernières qu'une attention polie (par exemple en ajoutant dans le titre ou le corps de la communication, le « mot » domination).

Pourtant, comme nous allons nous y essayer avec les cinq communications de la dernière session (voir le § 5), il est possible de « réinterpréter » les analyses singulières de chaque communication pour mettre en évidence les rapports de domination et le rôle du fait gestionnaire. Avant d'entrer dans le détail de cet exercice, nous présentons une lecture de chaque communication proposée par le discutant de la session.

## 1. Les fondements de la domination contemporaine...

Salvatore Maugeri

Cette session entendait explorer les nouvelles formes de domination au travail, en particulier en interrogeant leur caractère de plus en plus impersonnel, évanescent. Des instances, d'autant plus « invisibles » qu'elles sont devenues « naturelles », comme le « client », le « marché » sont invoquées couramment, et le plus souvent sans discussion critique, pour obtenir la conformité comportementale des salariés. On souhaitait également favoriser la réflexion sur les dispositifs de gestion mobilisés par le management et leur rôle dans la dépersonnalisation de la domination.

### ☒ Lecture des communications

Les 5 textes de cette session répondent parfois très indirectement à ces attentes. Leur spécificité rend très difficile leur rapprochement. Leur objet d'analyse, déjà, s'étage du plus macrosociologique au plus micro. La taille de la réflexion qui leur a été consacrée est aussi très variée : on est face tantôt à des textes de quelques pages, tantôt à un opus de plus de 150 000 signes, ce qui n'est pas très charitable pour le rapporteur...

### *Crise et nouveaux des régimes de domination*

Le texte de **Giusto Barisi** est sans doute celui qui se situe au plus haut niveau dans la focale d'observation. S'inscrivant, semble-t-il, dans le sillage des travaux des économistes de la régulation, il vise à « mettre en exergue l'articulation et la synergie des *actions* et *dispositifs* qui orientent l'évolution d'un système économique ».

Au nombre des éléments contribuant à l'emprise du système économique actuel, il évoque « la concentration et l'augmentation des pouvoirs des détenteurs des droits de propriété, les « contraintes extérieures » (mondialisation, concurrence et dumpings variés), l'utilisation des TIC, à l'origine de nouvelles formes de taylorisme dans les services ». Pour mieux cerner la dynamique d'évolution de tout « régime de domination », l'auteur postule trois processus d'accumulation élargie dans la reproduction du capital :

☒ un processus de *prédation* soit à l'extérieur du circuit économique capitaliste (comme l'appropriation

des ressources naturelles jusqu'alors exploitées par les populations indigènes), soit à l'intérieur du circuit (comme la prédation par la finance du salaire différé ou de l'épargne des salariés) ;

☒ un processus de production et d'implémentation de l'innovation selon une dynamique schumpetérienne de *destruction créatrice*, modifiant les systèmes de production et les modes de vie des populations ;

☒ et un processus de *concentration du capital* et de développement des économies d'échelle.

Pour l'auteur, un progrès dans le régime de domination se ferait sentir quand le premier processus, celui de la *prédation*, céderait du terrain face aux autres. Ce qui ne serait pas vraiment le cas aujourd'hui en Europe occidentale. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une fatalité. L'auteur évoque alors plusieurs moments dans l'histoire où les régimes de domination sont entrés en crise (Italie, dans la décennie 1970, dans le secteur de la sidérurgie ou du textile-habillement ; la Russie entre 1991 et 1998, dans les conglomérats de l'agroalimentaire ; l'Italie de nouveau, entre 1995 et 2010, toujours dans le textile-habillement ; le Venezuela, enfin, entre 1998 et 2011, avec l'industrie des hydrocarbures).

Les questions à l'auteur sont alors les suivantes : un régime de domination, malgré son caractère macro-économique, semble pouvoir se diffuser et se singulariser à travers différents secteurs en présentant des formes à chaque fois spécifiques, nous obligeant à renoncer à toute lecture intégrée du monde social. N'existe-t-il pas de logique globale du système ? Est-on dans l'incapacité de dire la « vérité » du régime de domination général du capitalisme mondialisé, déréglementé et financiarisé qui me paraît être le nôtre ? Et quelles peuvent être les voies d'une mise en crise du régime de domination ?

### ***La contrôlabilité technicienne, anatomie généalogique de quelques savoirs possibles aux fondements de la domination gestionnaire***

Le texte de **Bruno Bouchard** est également un de ces textes qui veut prendre de la hauteur. En à peine 53 pages serrées..., il mêle philosophie morale et politique, histoire des concepts et des Empires, sociologie et comptabilité, plus quelques autres disciplines, comme l'épistémologie ou la psychanalyse, afin de traquer l'impulsion anthropologique fondamentale à l'origine de la comptabilité. Si on a bien compris son texte – ce qui reste à démontrer – il s'inspire du philosophe français Michel Foucault pour faire de la comptabilité l'expression centrale du « souci de soi » manifesté par le détenteur d'avoirs afin de parvenir à l'être. Dit autrement, la comptabilité est une « discipline » voulue par le propriétaire d'avoirs et mise en place comme une « technique de soi pour la production de soi ». Il s'agit d'une sorte d'ontologie anthropologique de l'investisseur, ou d'une généalogie philosophico-épistémologique de l'identité propriétaire (ou peut-être l'inverse). Une chose est sûre : il est moins question dans ce travail de domination que d'*autodomination* des détenteurs de capitaux sur eux-mêmes, et non pas en tant que classe, mais comme simple individu.

Autant dire qu'il y a lieu d'être extrêmement mal à l'aise avec ce texte qui, quoique très historico-sociologique, se referme finalement sur des considérations plutôt psychologiques, où il est question d'élucider les liens existants entre la comptabilité et l'émergence historique de ce qu'on pourrait appeler une identité capitaliste, au sens de l'apparition d'un type d'individu soucieux de lui-même à travers le souci de ses investissements. Cette thèse ne pose pas de problème particulier, mais laisse complètement à l'écart les conséquences sociales de l'assomption politique du détenteur d'avoirs sur l'ensemble de la société telle qu'elle peut se constater aujourd'hui.

Ce sont bien là les remarques qu'il nous faut adresser à l'auteur. Celui-ci est bien conscient des implications de sa réflexion, qui rappelle Weber, que je cite de mémoire : « le puritain a voulu être économe et laborieux, il nous

a obligé à tous le devenir ». Toutefois, Bruno Bouchard oublie d'en déployer les conséquences sociologiques. À mon sens, *la réflexion sur la domination commence là où il s'est arrêté*, et on peut lui retourner la question qu'il pose à la fin de son texte : dès lors qu'on a admis que le créancier/actionnaire s'intéresse à sa seule vérité, pour lui-même, par le biais de ce que lui rapporte une comptabilité, « comment accepte-t-il de déléguer à la gestion la monstruosité de gouverner les hommes et l'administration des choses en les confondant tour à tour ? ». Comment, en somme, échapper aux conséquences sociales de ce qu'il appelle la « comptabilité organisationnelle » et aux effets de réification qu'elle entraîne dans les rapports de travail ?

### ***LBO, quand tu nous tiens ou les formes de la domination financière***

Le texte d'**Isabelle Chambost** se situe à une hauteur où l'oxygène se fait moins rare. L'objet d'analyse ici est constitué par des sociétés financières d'un genre particulier, les sociétés de *Private Equity*, spécialisées dans l'achat/vente d'entreprises à des fins de spéculation. En mobilisant une technique financière bien balisée, le LBO, *Leverage By Out*, ou « achat par effet de levier » (traduction personnelle), les propriétaires de ces sociétés peuvent acquérir, à peu de frais, c'est-à-dire avec une mise de fonds limitée, des PME aux résultats prometteurs, qui seront ensuite « restructurées », « rationalisées », « optimisées » et revendues, 5 ans plus tard, avec un profit substantiel pour leur acquéreur initial.

Durant la période de détention, ces PME auront contribué elles-mêmes à rembourser les emprunts qui ont permis leur achat, au détriment à la fois des salariés (baisse de la masse salariale, dégradation des conditions de travail) et de l'entreprise (baisse des investissements). Par ailleurs, les montages juridiques utilisés par les propriétaires pour loger la dette dans une cascade de filiales contrôlées par une holding située dans un « paradis fiscal » leur permettront à la fois de se soustraire à tout contrôle des instances de représentation du personnel ou de l'administration du pays hôte, tout en échappant aux rigueurs du fisc. En somme, avec les *Private Equity*, on est au cœur de la spéculation financière mondialisée, de la domination du travail par le capital et des difficultés nouvelles qui se posent au salariat pour se défendre face à un capital sans visage.

Les questions à l'auteur ont été de deux types. D'abord d'ordre méthodologique : quelles difficultés particulières rencontre-t-on quand on conduit des enquêtes dans un secteur aussi opaque, fermé et secret que celui des *Private Equity* et quels conseils donner aux sociologues qui voudraient s'aventurer dans ce type de travail, comment pénétrer ce monde secret ? L'autre question est d'ordre « épistémologique » pour ainsi dire : elle concerne le mode d'administration de la preuve quand on traite de matières comptable et financière. Les investisseurs soutiennent que leur action est bénéfique à l'entreprise rachetée ; que celle-ci était mal gérée et que leur intervention a permis de créer de la valeur en optimisant le fonctionnement de l'entreprise, ce qui justifie leur rémunération. Comment démontrer le contraire ? Est-il scientifiquement possible, à partir d'une étude des comptes, d'arriver à faire mentir les dires des spéculateurs ? Le chercheur peut-il prétendre établir une contre-vérité en se fondant sur les chiffres et à quelles conditions ?

### ***Répondre à un appel à projets. Ou comment s'effectue l'imposition discrète des normes de l'action publique***

Le texte d'**Eléonor Breton** s'intéresse à une dimension particulière du nouveau fonctionnement des administrations ou collectivités publiques : en l'espèce, la façon dont sont conduits les *appels à projets* par des collectivités distributrices de financement en direction de collectivités désireuses de capter ces financements pour développer leur projet d'animation et de promotion des territoires. La situation est devenue particulière,

en effet, dans la mesure où les dispensateurs de subsides se sont dotés de dispositifs qui leur permettent, en quelque sorte, de dicter leur volonté aux bénéficiaires sans en avoir l'air. L'auteur parle alors de « *domination invisible* », celle-ci se fondant avant tout sur *l'autocensure* et *l'anticipation* par les soumissionnaires de projet des attentes des pourvoyeurs de financement. L'auteur décrit alors un processus de normalisation du comportement qui paraît inhiber toute forme de véritable liberté et inventivité dans le développement des projets. L'urgence dans laquelle doivent être montés les projets, les enjeux de légitimation dans l'arène politique locale qui accompagnent les dépôts de candidature, la précarité fréquente des chargés de mission qui montent les projets, tous ces paramètres contribuent à encourager le conformisme dans la soumission des projets. L'auteur voit dans la diffusion de ces pratiques à un nombre de plus en plus grand de secteurs de la vie publique un symptôme de l'extension des techniques de gouvernabilité, où les « instruments » tiennent un rôle de plus en plus grand dans une *domination bureaucratique* qui ne dit plus son nom. Tout se passe comme si la substitution progressive des règles de gouvernement par des *mécanismes de gouvernance*, substitution qui marque l'évolution du fonctionnement des administrations, s'est faite au prix d'une bureaucratisation rampante, assumée par les dispositifs de gestion plutôt que par la contrainte hiérarchique. La « critérisation », la « technicisation » de l'action, le recours aux chiffres, aux indicateurs, etc., confèrent l'apparence de l'objectivité et de la neutralité aux décisions politiques accompagnant les *choix d'allocations de financement*. Le *politique est évacué* au profit du chiffre qui dirait la « vérité ». Ces constats recouperont un grand nombre de travaux de sociologie et sont peu contestables.

Les questions à l'auteur ont alors été les suivantes : que faire des résultats d'un travail comme le vôtre ? Comment « repolitiser » l'action publique ? Comment revivifier la démocratie, alors même que bien des dispositifs sont introduits dans un souci de justice et d'égalité, qu'on s'en remet aux chiffres, aux indicateurs justement dans l'espoir d'échapper aux « luttes d'opinion » qui nous semblent « polluer » les débats politiques ? Y a-t-il selon vous un fatalisme de la domination par les instruments ou est-il possible d'y échapper et comment ?

### ***La lutte pour la domination : le client, l'administration et le professionnel. Le cas de l'introduction de l'éducation inclusive musicale***

Le dernier texte est celui de nos collègues russes **Maria Rubtcova, Sergueï Gachkov, Oleg Pavenkov, Victoria Vershinina**. Il pose une série de problèmes spécifiques. D'abord, il nous confronte avec un monde qu'on connaît peu : celui de l'enseignement musical en Russie, en particulier celui du violon. Ensuite, il est écrit par des auteurs qui entendent faire jouer à la sociologie un rôle auquel nous ne sommes pas habitués en France et sans doute ailleurs en Occident. Les auteurs écrivent en effet que le but de leur recherche est « de comprendre comment l'intervention de la sociologie peut favoriser le changement des attitudes envers les enfants en difficulté d'apprentissage dans les écoles de Russie ». Ils ajoutent qu'ils sont convaincus que « la sociologie est capable de contribuer à la reconnaissance de la musicothérapie comme une véritable profession en Russie ».

Une telle fonction assignée à la sociologie n'est pas coutumière chez nous. C'est le premier écart dans nos pratiques qui mérite d'être discuté. L'autre difficulté qui s'est posée est celle relative au recours à la notion de domination pour caractériser le jeu stratégique qui s'établit dans le texte entre quatre types d'acteurs : les professeurs de violon « élitistes », car voulant réserver l'apprentissage du violon aux seuls enfants « doués » ; les professeurs de violon « égalitaristes » qui voudraient faire de l'enseignement du violon une pratique de soin à destination des enfants présentant des difficultés d'apprentissage ; les responsables de l'administration de

l'enseignement, et, *last but not least*, les parents d'élèves, « clients » de ces écoles musicales. Dans ce texte encore la notion de domination est entendue au sens que lui donnerait Michel Foucault, décidément très sollicité ces derniers temps. Je n'ai hélas pas bien saisi en quoi le recours à Foucault permettait d'éclairer les luttes opposant les quatre acteurs que j'ai mentionnés et en quel sens la domination foucauldienne s'appliquait ici.

Je projetais donc de demander aux auteurs de bien vouloir m'aider à mieux comprendre leur intention dans ce texte, en particulier en développant l'usage qu'ils entendent faire de la définition foucauldienne de la domination. Mais des difficultés ont interdit à nos collègues de se présenter au congrès...

### • **Bref bilan en forme de recommandation**

Le RT30 continue d'avoir des difficultés à voir ses concepts et modèles d'analyse « appropriés », mobilisés à bon escient, discutés par les communicants. Si le terme dispositif se rencontre plus souvent qu'auparavant, il n'est jamais utilisé au sens où l'entend le RT30. Il n'est même jamais défini explicitement, que ce soit dans l'absolu ou en relation avec la définition qu'on en a donné. De la même façon, si la gestion constitue parfois l'objet d'analyse, l'approche promue par le RT30 à propos de la gestion n'est jamais reprise de façon méthodique par les auteurs. On peut y voir la difficulté persistante à faire discuter les travaux du RT30 par la communauté sociologique.

L'autre aspect regrettable de cette session est la façon un peu « opportuniste » dont certains auteurs se sont saisis du thème de la domination pour élaborer une réflexion qui au final opérationnalisait difficilement ce concept, n'en discutait jamais la définition et ne le rapportait pas aux travaux du RT30. Nous avons à nous montrer plus attentifs, au moment de la sélection des communications, à la consistance théorique des textes proposés, à leur véritable volonté de discuter les thèses de la sociologie de la gestion. En outre, notre souci d'ouverture à l'international ne doit pas éclipser notre vigilance en la matière, ce qui semble être trop souvent le cas.

## 2. *De l'esprit d'entreprendre au coaching*

*Nhu Tuyên Lê, RT 30*

### • **Lecture des communications**

***L'éducation des étudiants à « l'esprit d'entreprendre » : entre enrôlement des futurs salariés et ouverture de perspectives émancipatrices***

*Olivia Chambard, ENS-EHESS*

Dans cette communication, Olivia Chambard étudie les incitations visant à développer l'éducation à l'esprit d'entreprendre ou à l'entrepreneuriat, injonctions émanant des institutions supranationales telles que l'OCDE et la Commission européenne. L'auteur analyse les facteurs qui étayent le succès de ces initiatives et l'ancrage de l'esprit d'entreprise au sein des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans le monde du travail. Les dispositifs créés pour mettre en œuvre ces initiatives (Pôle de l'entrepreneuriat étudiant, référentiel de compétences Entrepreneuriat et Esprit d'entreprendre) visent à sensibiliser les jeunes à l'idéal d'entrepreneuriat. L'auteur montre au travers des enquêtes ethnographiques de terrain comment ces notions